

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE A TITRE ORDINAIRE DU VENDREDI 21 AVRIL 2023**

**EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2022**

**RAPPORT FINANCIER APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

**I – COMPTE DE RESULTAT**

Pour rappel, l'analyse du compte de résultat est appréhendée au travers des composants :

- ✓ du résultat technique
- ✓ du résultat financier
- ✓ du résultat exceptionnel
- ✓ des charges de gestion administrative

L'ensemble conduisant au résultat final de l'exercice.

**Principaux évènements de l'exercice clos le 31 octobre 2022**

- Une campagne qui a retrouvé une physionomie normale mais dont le déroulement a néanmoins été impacté par les conséquences durable de la crise sanitaire et du contexte économique sur un certain nombre d'entreprises fragilisées.

**A. Détermination du résultat technique**

Il n'y a eu aucune modification, sur cet exercice quant aux éléments constitutifs du résultat technique.

**1- Résultat technique sur exercice en cours**

***1-1. Les produits techniques***

À 86.096.506 € le montant des produits techniques bruts correspondent aux cotisations congés émises au titre de l'exercice 2022 ainsi que les majorations de retard calculées. Ce poste est en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice 2021 principalement du fait d'une activité relativement soutenue et d'un renforcement des effectifs déclarés.

Après déduction de la ristourne de 4.740.087 € proposée par le Conseil d'Administration, les produits techniques nets s'établissent à 81.356.419 €.

## **1-2. Les charges techniques**

Elles ressortent à 80.190.504 € contre 76.845.518 € et comprennent :

- Les indemnités brutes de congés payées aux salariés à hauteur de 41.988.590 €
- Les charges sociales patronales et frais afférents à ces indemnités pour 7.995.047 €

Ces deux postes totalisant pour 49.983.637 €,

- La dotation aux provisions pour congés restant à payer, charges sociales patronales incluses, à concurrence de 25.269.036 €
- La dotation brute aux provisions sur adhérents débiteurs pour 3.768.152 €
- Les créances irrécouvrables représentatives des cotisations émises sur les entreprises ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire, pour 827.485 €
- Les pertes (18.563 €) et dotations aux provisions pour majorations de 323.632 € qui depuis 2016 sont intégrées en charges techniques et non plus en charges financières à la suite de la modification des règles comptables souhaitée par l'UCF.

Compte tenu de ce qui précède et de la ristourne proposée, le résultat technique de l'exercice « en-cours » s'élève à 1.165.916 € contre 5.810.951 €.

## **2. Le résultat technique sur exercices antérieurs**

Compte tenu :

- D'un total de 28.531.378 € de produits techniques relatifs à des exercices antérieurs et constitués par :
  - La reprise des provisions sur adhérents débiteurs et devenues sans objet, à concurrence de 2.660.344 €
  - Les majorations encaissées sur exercices antérieurs pour 327.135 €
  - La reprise des provisions sur majorations pour 220.285 €
  - La reprise des provisions sur congés à payer à hauteur de 25.297.027 €
  - Les produits des cotisations encaissées au titre des exercices antérieurs pour 26.588 €
- Et de charges techniques de 28.784.953 € représentatives :
  - de 2.173.841 € de cotisations irrécouvrables et de régularisations d'impositions forfaitaires relatives à des exercices clos
  - de 26.611.111 € d'indemnités de congés et charges sociales payés au titre d'exercices antérieurs ,

Le résultat technique sur exercices antérieurs s'élève à - 253.574 € contre – 310.926 € en 2021.

\*\*\*

**Le résultat technique cumulé de l'exercice 2022 (après provisionnement de la ristourne) ressort donc à + 912.341 € contre 5.500.025 € en 2021.**

## **B. Le résultat financier**

L'encours moyen annuel du portefeuille des placements de la Caisse s'est élevé à 71,9 M€ générant un niveau de produits financiers nets de - 95.463 € pour un taux de rendement de - 0,13 % : cette performance est à rapprocher d'un EONIA moyen sur 2021 de - 0,45 % (taux servant de référence à la rémunération des placements monétaires).

## **C. Le résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel s'établit à - 12.074 € : sans remarque particulière.

## **D. Les charges de gestion administrative**

Les charges de gestion administrative de l'Association s'établissent à 1.954.373 € en hausse de 9 % par rapport à 2021.

Le fonctionnement de la caisse **coute 7,76 € par salarié et par mois** (2 à 4 bulletins de salaire, gestion du Prélèvement IR, Attestation Fiscale, courriers d'information, recouvrement ...). Ce ratio s'est dégradé (2,35€) sur cette campagne du fait de l'absence de produits financiers sur la campagne.

## **E. Synthèse du résultat de l'exercice**

Ainsi, compte tenu du résultat technique résiduel de + 912.341 €, du résultat financier de - 95.463 €, de l'impact des charges de fonctionnement nettes de 1.954.373 € et du résultat exceptionnel de - 12.074 €, le résultat final de l'exercice 2022 se traduit par un résultat négatif de - 1.218.979 € [après impôts qui sont estimés à 69.410 €]. Résultat que le Conseil d'Administration a, à l'unanimité, décidé d'imputer aux réserves.

## **II- BILAN**

Au 31 Octobre 2022, l'actif net total du Bilan de la Caisse s'élevait à 127.288.346 € contre 117.756.168 € pour l'exercice précédent.

Les immobilisations nettes continuent de baisser par l'effet mécanique d'une dotation aux amortissements supérieure aux investissements réalisés au cours de l'exercice, lesquels ont été affectés en priorité au renouvellement d'équipement informatique.

Les créances s'élèvent à 13.952.618 € contre 14.084.078 € sur 2021 : une évolution peu significative. Ces cotisations (avances consenties à l'URSSAF) sont ensuite régularisées au cours du premier trimestre 2023.

Le poste disponibilités baisse de 18 % par rapport à 2021 et s'établit à 43.478.284 € (une baisse en raison d'une consommation plus importante de la trésorerie encaissée en fin d'exercice pour conserver les placements engagés) et le poste VMP (valeurs mobilières de placement) reste élevé à 50.351.349 € en raison d'une consommation moins rapide des droits à congés sur la fin d'année.

Au passif, les Capitaux propres stricto sensu s'établissent à 23.063.403 € après prise en compte de l'affectation du résultat.

Le poste provisions pour risques et charges passe de 35 469 K€ à 35 486 K€ correspondant essentiellement à la provision pour congés et charges restant dus à la date du bilan.

Pour mémoire on rappellera que les provisions figurant à l'actif du bilan au regard du poste Créances sur Adhérents, soit 493.111 € sont représentatives des majorations de retard et frais accessoires impayés.

Pour leur part et conformément aux règles comptables en vigueur dans le réseau, les cotisations non réglées à la date de clôture de l'exercice, soit 5.889.129 € contre 4.781.321 € pour 2021, ne font plus l'objet d'une provision d'actif mais sont portées au passif du bilan au compte de produits constatés d'avance.

\*\*\*\*\*